

## FORMATION

# BOITE À OUTILS EN MÉDIATION FAMILIALE ET EN DROIT COLLABORATIF



VENDREDI 02/10/2020  
DE 09:00 À 17:00



CHÂTEAU DE LA SOLITUDE,  
AUDERGHEM

AVEC ANNE-MARIE BOUDART ET CARINE VANDER STOCK, AVOCATES AU BARREAU DE BRUXELLES

*Cette formation de 7 heures s'adresse aux médiateurs agréés ou en formation de toutes les catégories, avocats négociateurs ou collaboratifs, intervenants sociaux, psychologues, ayant une expérience clinique de gestion de conflits privés ou professionnels.*

Anne-Marie Boudart et Carine Vander Stock, avocates au barreau de Bruxelles, proposeront une mise au point inédite sur les singularités, mais aussi les complémentarités de deux modes de règlements amiables de conflits familiaux : le droit collaboratif et la médiation familiale.

De nouveaux outils susceptibles d'aider le médiateur et de le faire sortir des situations d'impasse et de blocage seront présentés : l'instauration du climat de confiance, la boussole du langage, la gestion d'une plainte récurrente, les différentes lectures d'une situation familiale, le recadrage des parties ou l'utilisation de métaphores...

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

DATE Le vendredi 02/10/2020 de 9:00 à 17:00

LIEU Château de la solitude  
Avenue Schaller 54  
1160 Bruxelles

### PAIEMENT ET INSCRIPTION

Inscription sur le site <http://www.trialogues.be> >  
Rubrique Formation continue

Le prix de cette journée est de 190€, à verser sur le compte TRIIALOGUES (BE88 3101 9180 3341)

*les participants et anciens participants à la formation qualifiante de Trialogues bénéficient d'un tarif préférentiel fixé à 160€*

Seul le paiement vaut inscription, dans la limite des places disponibles.

Cette formation est agréée par la Commission Fédérale de Médiation. Une attestation est délivrée pour la formation des avocats et des médiateurs agréés (7 h).

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING BE88 3101 9180 3341.

La réception du paiement vaut inscription définitive. Une facture pour acquit sera délivrée sur demande

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.